



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.1/2007/4  
7 septembre 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS**

Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière

Cinquante-troisième session  
Genève, 19-22 novembre 2007  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008-2012**

Note du secrétariat

1. Le programme de travail 2006-2010 du Comité des transports intérieurs, adopté à sa soixante-huitième session en 2006 (ECE/TRANS/166/Add.1, point 2.3 a)), invite le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) de faire le point sur la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens les complétant, et d'établir des propositions en vue d'actualiser ses instruments juridiques, ainsi que les résolutions d'ensemble sur la circulation routière et sur la signalisation routière (R.E.1 et R.E.2).
2. Le Groupe de travail voudra sans doute examiner son projet de programme de travail pour la période 2008-2012 et notamment la question de savoir s'il y a lieu de modifier le degré de priorité attribué à chaque activité ou de redéfinir les résultats escomptés pour la prochaine période biennale (2008-2009). Ces propositions du secrétariat sont présentées en texte biffé pour les suppressions et en caractères gras pour les additions.
3. Dans ce programme de travail, de nouveaux éléments ont été ajoutés pour tenir compte de la demande de la Commission économique pour l'Europe concernant des évaluations bisannuelles effectuées par les comités sectoriels de leurs sous-programmes respectifs. Le contexte et les objectifs de ces évaluations bisannuelles sont décrits plus bas; les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat ont également été pris en compte dans le programme.

## Évaluations bisannuelles

### A. Contexte

4. À sa soixante-neuvième session (6-8 février 2007), le Comité des transports intérieurs a été informé de la demande de la Commission économique pour l'Europe ; celle-ci avait prescrit que les comités sectoriels réalisent des évaluations bisannuelles de leurs sous-programmes respectifs et tiennent compte des résultats de ces évaluations pour établir leur programme de travail (ECE/TRANS/192, par. 110).

5. Ces évaluations bisannuelles seront effectuées pour la première fois pendant l'exercice biennal 2008-2009. En 2008, le Comité des transports intérieurs devra convenir des réalisations escomptées par groupes d'activité ainsi que des indicateurs de succès et des méthodes de mesures s'y rapportant.

6. À cette fin, en 2007, chaque groupe de travail du Comité devra, en coopération avec le secrétariat, établir un projet dans lequel il définira les réalisations escomptées dans son domaine d'activité, ainsi que les indicateurs et les méthodes appropriées s'y rapportant, et transmettre ce projet au Bureau.

7. Le Bureau examinera ces projets et formulera des recommandations à l'intention de la session de 2008 du Comité. En 2010, le Comité sera invité à examiner les projets de compte rendu d'exécution établis par le secrétariat pour chaque réalisation escomptée. Il devrait examiner les enseignements qui en seront tirés et, s'il y a lieu, prendre des mesures programmatiques. Le président du Comité sera invité à rendre compte au Comité exécutif des principales conclusions tirées de ces évaluations.

### B. Objectifs

8. Les évaluations bisannuelles seront l'occasion pour les pays de travailler de concert avec le secrétariat pour examiner et réaffirmer, sur une base permanente, la pertinence de leurs activités. Les résultats de ces évaluations devraient contribuer à une gestion efficace du programme à tous les niveaux, en permettant de démontrer le succès des réalisations escomptées, de définir des domaines d'action prioritaires pour l'avenir et d'apporter en temps utile des ajustements progressifs.

9. Les évaluations sont aussi conçues pour permettre de mesurer de façon plus précise l'impact des activités, ce qui représente en soi un objectif important. En outre, elles seront une source d'information supplémentaire sur l'efficacité des différentes activités dans l'obtention de résultats qui contribuent aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans le cadre d'un sous-programme donné.

10. Ces évaluations devraient également permettre de tirer des conclusions sur la valeur des résultats obtenus et des activités et, ultérieurement, déboucher sur des recommandations visant à maximiser les effets positifs par une meilleure utilisation des ressources existantes.

11. Enfin, les résultats de ces évaluations devraient être utilisés pour justifier des phases ultérieures de la gestion du programme, telles la définition de priorités et la redistribution des ressources en fonction de ces priorités.

C. Planification

12. Premièrement, les groupes de travail devraient définir, pour une période biennale, une réalisation escomptée qui soit l'aboutissement de la mise en œuvre de différentes activités.

13. Deuxièmement, il conviendrait de définir des indicateurs de succès afin de déterminer dans quelle mesure les réalisations escomptées ont été effectives. Ces indicateurs devraient clairement indiquer si le succès a été total ou relatif.

14. Troisièmement, pour faciliter cette appréciation, il faudrait élaborer au début de l'opération une méthodologie qui prenne en compte les valeurs de référence et les valeurs cibles, les sources de données et d'information, ainsi que les différents moyens de les rassembler. Il conviendrait également de repérer les facteurs externes, qui peuvent influencer sur le succès d'une réalisation escomptée.

D. Évaluation et compte rendu

15. Il est demandé aux groupes de travail d'évaluer, chaque deuxième année, les résultats de leurs activités en fonction des réalisations escomptées et des indicateurs connexes définis au début du cycle de deux ans. À cette fin, ils devraient examiner les comptes rendus d'exécution établis par le secrétariat et consistant en une évaluation, à la fois qualitative et quantitative, des résultats obtenus.

E. Propositions pour le WP.1

16. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés par le secrétariat pour le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) sont les suivants:

a) *Réalisations escomptées*

Renforcement de la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens les complétant;

b) *Indicateur de succès 1*: Nombre de pays répondant à l'enquête;

c) *Indicateur de succès 2*: Nombre de domaines inventoriés méritant une évaluation;

d) *Indicateur de succès 3*: Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et Accords européens.

## PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2008-2012

### ACTIVITÉ 02.3: SÉCURITÉ DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

Priorité: 1

Exposé succinct: Ayant à l'esprit la portée mondiale de ses travaux, le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) examinera les questions pertinentes et adoptera des mesures appropriées en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il fera le point notamment sur l'application des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens les complétant, et élaborera des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Il s'efforcera en outre de promouvoir l'exploitation de ces travaux à l'échelle mondiale.

Travail à faire: Le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière poursuivra les activités suivantes:

#### ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Mesures visant à suivre et favoriser la mise en œuvre des Conventions de Vienne sur la circulation et la signalisation routières, et des Accords européens les complétant, ainsi que du Protocole sur les marques routières, et élaboration de propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de renforcer et d'harmoniser les normes de sécurité routière. Priorité: 1

#### Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009:

- Examen et/ou adoption, selon qu'il conviendra, de nouvelles propositions d'amendement aux instruments ci-dessus concernant, notamment, ~~la signalisation routière, le dépassement,~~ la définition d'un cyclomoteur, d'un **motocycle, d'un tricycle et d'un motocycle motorisés**, ~~les permis de conduire, l'utilisation de la télématique et les nouveaux systèmes de sécurité automobile;~~ **la relation entre l'annexe 5 de la Convention sur la circulation routière et les Règlements CEE relatifs aux véhicules, et les éventuelles mesures de sûreté en matière de circulation routière recommandées par le Groupe multidisciplinaire d'experts de la sûreté des transports intérieurs.**
  - ~~Publication des Conventions de Vienne et des Accords européens les complétant (qui contiennent les derniers amendements).~~
  - **Publication des versions de synthèse des Conventions de Vienne dans les trois autres langues de l'ONU (arabe, chinois, espagnol).**
- b) Révision et mise à jour des Résolutions d'ensemble sur la circulation et la signalisation routières (R.E.1 et R.E.2). Priorité: 1

#### Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009:

- Révision complète de la R.E.1 **et de la R.E.2** selon une nouvelle structure et une nouvelle présentation – plus attrayantes et plus modernes – en vue de **leur** publication et de **leur** diffusion, à l'intention en particulier des autres commissions économiques régionales;

- Publication de la R.E.1 **révisée et à la R.E.2** incluant toutes les recommandations déjà adoptées, en particulier celles concernant les contrôles techniques périodiques, l'assistance aux victimes d'accidents de la route, les piétons, la signalisation des chantiers routiers, les ralentisseurs et la circulation des cyclistes à contresens **depuis le lancement des travaux de révision**;
  - Examen, mise au point et incorporation à la R.E.1 et à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les ceintures de sécurité et les dispositifs de retenue pour enfants, les premiers soins prodigués aux victimes d'accidents de la route, la sécurité des usagers de la route les plus vulnérables, l'utilisation de téléphones mobiles par les conducteurs, la sécurité dans les tunnels, les utilisateurs de planches à roulettes, de patins à roulettes en ligne, etc., les contrôles routiers, les permis de conduire, la conduite sous l'emprise de l'alcool et des drogues, la signalisation routière, la sécurité des motocyclistes et des cyclomotoristes, la communication et les campagnes de sécurité routière, les feux circulation diurne, la conduite de nuit, la vitesse, l'agressivité au volant, la signalisation des stations-service vendant du gaz naturel comprimé;
  - **Examen, mise au point et incorporation à la R.E.2 de nouvelles recommandations concernant en particulier les panneaux à message variable et la signalisation des parcours pour cyclistes**;
- c) Échange d'informations sur les programmes nationaux de sécurité routière, compte tenu en particulier des moyens de financement des activités relatives à la sécurité routière, et sur les règlements et les prescriptions de sécurité routière en vigueur dans les pays membres, et diffusion de ces informations afin de faire profiter les gouvernements de la pratique et de l'expérience acquises en la matière. Priorité: 3
- Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009: Mise à jour régulière de la série de tableaux correspondant aux prescriptions nationales en vigueur sur la sécurité routière, aux instruments juridiques nationaux et aux méthodes nationales de formation et de suivi pour les permis de conduire des catégories A et B. Ajout de nouveaux tableaux **éventuels** concernant **par exemple** les équipements de sécurité complémentaires exigés à bord des véhicules. Publication **annuelle** de renseignements sur les campagnes de sécurité routière menées par les pays membres.
- d) Aide aux pays en transition et aux pays en développement pour l'instauration de pratiques et de procédures modernes et rationnelles en matière de sécurité de la circulation. Priorité: 2
- Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009: Réponse aux demandes d'assistance technique formulées par d'autres commissions économiques régionales ou leurs pays membres.
- e) Examen de thèmes d'actualité choisis se rapportant à la sécurité routière, sous la forme d'une discussion approfondie fondée sur des études d'experts et prise des mesures de suivi appropriées pour trouver des solutions concertées aux problèmes les plus pressants dans le domaine de la sécurité et de la circulation. Priorité: 2

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009: Définition d'au moins un thème d'actualité en vue d'une discussion approfondie.

## ACTIVITÉS DE DURÉE LIMITÉE

- f) Contribution aux activités prévues par le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) et suivi de ces activités sous l'angle plus spécifique de la sécurité routière. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009: Examen de propositions **éventuelles** visant à amender les Conventions de Vienne et les Accords européens, issues ~~du PPE-TSE des processus de suivi de Vienne et/ou de Londres.~~

- g) ~~Organisation de la cinquième Semaine de la sécurité routière au niveau mondial~~  
**Évaluation et suivi, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales, de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies, tenue en avril 2007.** ~~Quatrième Semaine de la sécurité routière (5-11 avril 2004) en vue de la participation active des pays et organisations sur le thème de la lutte contre l'agressivité au volant.~~ Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009: ~~Tenue en 2007 de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies sur le thème des jeunes usagers de la route, y compris les jeunes conducteurs, et organisation d'activités pour cette manifestation.~~ **Analyse de l'impact de la première Semaine mondiale de la sécurité routière des Nations Unies dans la région de la CEE et étude de la possibilité de tenir une deuxième Semaine mondiale de la sécurité routière, et d'organiser un séminaire dans la région de la CEE.**

- h) En collaboration étroite avec l'Organisation mondiale de la santé et les autres commissions régionales, favoriser la mise en œuvre de la résolution ~~58/289~~ **A/RES/60/5** sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale. Priorité: 1

Résultats escomptés d'ici la fin de la période 2008-2009:

- Encourager les Parties contractantes aux Conventions de Vienne n'appartenant pas à la région de la CEE à assister aux réunions du WP.1 et à prendre une part active aux activités de concertation sur la sécurité routière au sein des Nations Unies.
- **Informers les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire sur les pratiques de sécurité routière dont il est prouvé qu'elles permettent d'obtenir des réductions notables du nombre de blessés et de tués par accident de la circulation routière, dans le cadre du projet «Améliorer la sécurité routière mondiale: fixer des objectifs régionaux et nationaux de réduction du nombre de victimes des accidents de la circulation routière.».**
- Encourager d'autres pays n'appartenant pas à la région de la CEE à adhérer aux Conventions de Vienne.